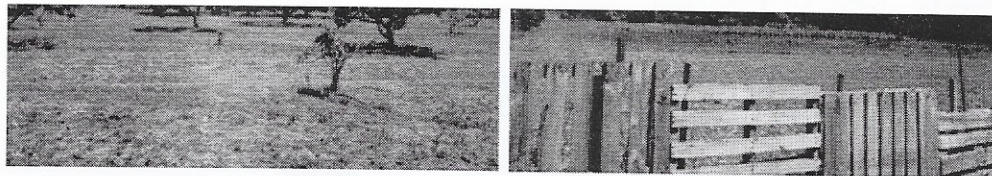


## Bassin de rétention 5

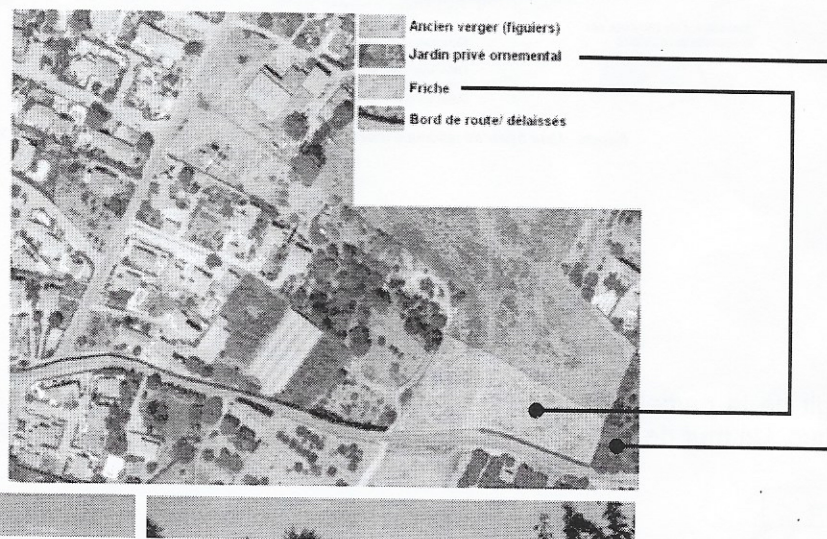
Ceci est un extrait de la page 13 du fichier *Notice\_PLU\_RA1.pdf*. Fichier disponible sur le site internet de la mairie de Sollies-Pont.

C'est une description du terrain actuel où est prévu l'implantation du bassin de rétention numéro 5.



Site ⑤ :

Le site est une friche agricole, principalement composée de fausse avoine et accueillant quelques noyers et une station de canne de Provence.



Le texte précise qu'il est prévu sur la friche agricole colorée en jaune. Je suppose que vous avez retenu des terres en friche pour minimiser les inconvénients de la création de ces bassins et ceci lorsque c'est possible.

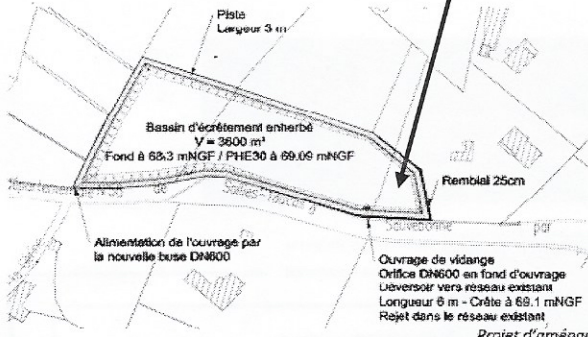
Plus loin dans le document (page 15), on voit un plan produit par *INGEROP* (voir ci-dessous) qui inclut une partie de ma propriété (marqué jardin privé ornemental) et qui **n'est pas une friche agricole** et à laquelle je tiens beaucoup.

J'y ai planté de nombreux arbres qui ont plusieurs dizaines d'années et comme vous, je suis sensible à la nature. Ils contribuent à la biodiversité (de nombreux oiseaux y séjournent), ils régulent la température estivale. De plus cette parcelle reçoit une partie de mon assainissement non collectif.

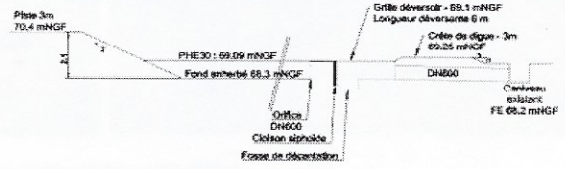
Problème ici

**Création d'un bassin d'écrêtement en aval des Laugiers (Site 5)**

Le bassin de rétention, aménagé sur une zone de friches agricoles, procurera un volume de stockage de 3600 m<sup>3</sup> sur une hauteur utile de 0,8 mètre. Le bassin sera équipé d'un déversoir de sécurité d'une longueur de 6 mètres avec une lame d'eau de 15cm. La capacité du déversoir sera de l'ordre de 0,6 m<sup>3</sup>/s, soit le débit centennal attendu sur le secteur.



COUPE DE PRINCIPE DU BASSIN AVAL LAUGIERS AU DROIT DE L'OUVRAGE DE VIDANGE



Ouvrage de vidange  
Orifice DN600 en fond d'ouvrage  
Déversoir vers réseau existant  
Longueur 6 m - Crête à 69.1 mNGF  
Rejet dans le réseau existant

Projet d'aménagement du site 5

(source : Mise à jour du schéma d'aménagement du ruisseau de Saint-Christine, Ingerop, Septembre 2016)

Il s'agit de la parcelle 86 qui est avec la parcelle 79 l'ensemble de ma propriété comme le montre l'image ci-dessous. Un mur de clôture avec un muret à la base est dressé sur la partie ouest de la propriété.



Évidemment, une prise de la parcelle 86 pour faire le bassin de rétention me causerait un grave préjudice. Pouvez-vous me renseigner sur le bon projet, à savoir la version du PLU ou la version INGEROP ?

Monsieur Jean-Joël LOUBRIAT, 405 Chemin de Sauvebonne 83210 SOLLIES-PONT

-----  
-----  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
Date: vendredi 10 juillet 2020 18:07:02  
Objet: Bassin de rétention des Capelons  
[REDACTED]  
-----  
-----

LOUBRIAT Jean-Joël

Bonjour Monsieur,

Monsieur le maire a bien pris connaissance de votre message et m'a chargée de vous répondre.

Je vous indique qu'une procédure de révision simplifiée du plan local d'urbanisme a été engagée pour créer des emplacements réservés pour la réalisation de bassins de rétention conformément à l'arrêté préfectoral du 25 juillet 2018. Cette procédure fera l'objet d'une enquête publique à l'automne. Dans ce cadre, vous pourrez présenter des observations sur le périmètre de l'emplacement réservé.

Je vous précise que les dimensions du bassin de rétention seront déterminées lors des études pour sa réalisation.

Dans tous les cas, la commune ne s'opposera pas à ce que la parcelle BE 86 ne soit pas prise en compte dans le périmètre de ce bassin.

Je reste à votre disposition pour toute précision.

Cordialement

-----  
Valérie TAGLIOLI

Directrice du service urbanisme  
-----

**MAIRIE DE SOLLIES-PONT**

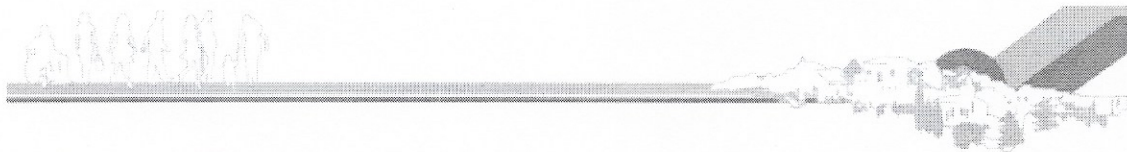
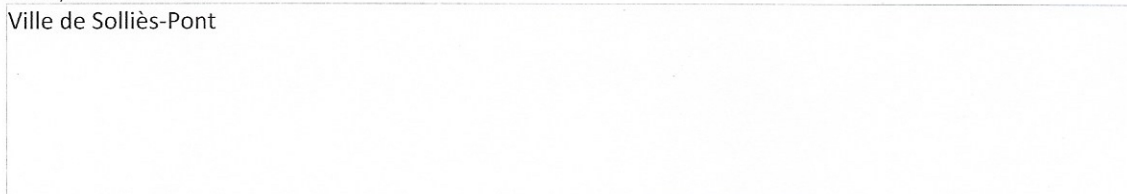
1 rue de la république

83210 – SOLLIES-PONT

Standard : 04 94 13 54 74

Télécopie : 04 94 13 54 75

Ville de Solliès-Pont



© 2011 <http://mairie.ville-sollies-pont.fr>

-----  
-----